



REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP),
Autorisation : Arrêté N° 2011 - 008/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP
Modifiée par l'Arrêté N° 2013-044/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP

Sous la direction du :
Pr Gabriel C. BOKO &
Dr (MC) Innocent C. DATONDJI



Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.

Vol 1, N°10 – NOVEMBRE 2020, ISSN 1840 - 6874



REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP),
Autorisation : Arrêté N° 2011 - 008/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP
Modifiée par l'Arrêté N° 2013-044/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP

Sous la direction du :
Pr Gabriel C. BOKO &
Dr (MC) Innocent C. DATONDJI



Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.

Vol 1, N°10 – NOVEMBRE 2020, ISSN 1840 - 6874

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

**Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN
(IUP),**

Autorisation : N° 2011 - 008/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP
Modifiée par l'Arrêté N° 2013-044/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP

Site web : www.iup-universite.com

Sous la Direction du :

**Pr Gabriel C. BOKO &
Dr (MC) Innocent C. DATONDJI**

Vol 1, N°10 – Novembre 2020, ISSN 1840 - 6874



**Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.**

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Copyright : IUP / Africatex média

- ❖ Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

- ❖ *No part of this journal may be reproduced in any form, by print, photo-print, microfilm or any other means, without written permission from the publisher.*

ISSN 1840 – 6874

**Bibliothèque Nationale,
Porto-Novo, République du Bénin.**

Impression

**Imprimerie Les Cinq Talents Sarl,
03 BP 3689, Cotonou République du Bénin
Tél. (+229) 21 05 33 16 / 97 98 19 23.**



**Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.
Novembre 2020**

RIRCED

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT

Vol. 1, N° 10, Novembre 2020, ISSN 1840 – 6874

COMITE DE REDACTION

➤ **Directeur de Publication :**

Pr Gabriel C. BOKO,
Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Institut de Psychologie et de Sciences de
l'Education, Faculté des Sciences Humaines et
Sociales (FASHS), Université d'Abomey-
Calavi, Bénin.

➤ **Rédacteur en Chef :**

Dr (MC) Innocent C. DATONDJI,
Maître de Conférences des Universités
(CAMES), Département d'Anglais, Faculté des
Lettres, Langues, Arts et Communication
(FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

➤ **Rédacteur en Chef Adjoint :**

Dr Viviane A. J. AHOUNOU
HOUNHANOU,
Maître-Assistant de Langue et Didactique
Anglaises, Ecole Normale Supérieure (ENS) de

Porto-Novo, Université d'Abomey- Calavi,
Bénin.

➤ **Secrétaire à la rédaction :**

Dr Elie YEBOU,
Maître-Assistant des Sciences du Langage et de
la Communication, Faculté des Lettres,
Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

➤ **Secrétaire Adjoint à la rédaction :**

Dr Théophile G. KODJO SONOU,
Maître-Assistant de Langue et Didactique
Anglaises des Universités (CAMES),
Traducteur et Interprète, Administrateur de
l'Education et des Collectivités Locales,
Consultant en Communication et Relations
Internationales, Président Fondateur de l'Institut
Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo,
Bénin.

COMITE SCIENTIFIQUE DE LECTURE

Président:

Pr Médard Dominique BADA

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département des Sciences du Langage et de la
Communication, Faculté des Lettres, Langues,
Arts et Communication, Université d'Abomey-
Calavi, Bénin.

Membres :

Pr Alaba A. AGAGU,

Professeur Titulaire des Universités
(Anglophones), Département des Sciences
Politiques et de Relations Internationales, Ekiti
State University, Ado-Ekiti, Ekiti State, Nigeria.

Pr Akanni Mamoud IGUE,

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département des Sciences du Langage et de la
Communication, Faculté des Lettres, Langues,

Arts et Communication (FLLAC), Université
d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Augustin A. AINAMON

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département d'Anglais, Faculté des Lettres,
Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Ambroise C. MEDEGAN

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département d'Anglais, Faculté des Lettres,
Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Essowe K. ESSIZEWA,

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département d'Anglais, Faculté des Lettres,
Arts et Sciences Humaines, Université de
Lomé, Togo.

Pr Cyriaque AHODEKON

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Institut National de la Jeunesse de l'Education
Physique et du Sport (INJEPS), Université
d'Abomey-Calavi, Bénin

Pr Laure C. ZANOU,

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département d'Anglais, Faculté des Lettres,
Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

CONTACTS

Monsieur le Directeur de publication,
Revue Internationale de Recherche en
Communication, Education et Développement
(RIRCED)
Institut Universitaire Panafricain (IUP),
Place de l'Indépendance, Avakpa -Tokpa,
01 BP 3950, Porto – Novo, Rép. du Bénin ;
Tél. (+229) 97 29 65 11 / 65 68 00 98 / 95 13 12 84 /
99 09 53 80
Courriels : iup.benin@yahoo.com /
presidentsonou@yahoo.com
Sites web: www.iup-publication.bj / www.iup.edu.bj

LIGNE EDITORIALE ET DOMAINES DE RECHERCHE

1. LIGNE EDITORIALE

La Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED) est une revue scientifique internationale multilingue (français, anglais, allemand, espagnol, portugais et yoruba). Les textes sont sélectionnés par le comité de rédaction de la revue après avis favorable du comité scientifique de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain, international et de leur rigueur scientifique. Les articles à publier doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

➤ **La taille des articles**

Volume : 18 à 20 pages ; interligne : 1,5 ; pas d'écriture : 12, Time New Roman.

➤ **Ordre logique du texte**

- Un TITRE en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un Résumé en français qui ne doit pas dépasser 6 lignes ;

Les mots clés ;

Un résumé en anglais (Abstract) qui ne doit pas dépasser

6 Lignes ;

Key words ;

Introduction ;

Développement ;

Les articulations du développement du texte doivent être titrées et/ou sous titrées ainsi :

➤ Pour le **Titre** de la première section

1.1. Pour le Titre de la première sous-section

Pour le **Titre** de la deuxième section

1.2. Pour le Titre de la première sous-section de la deuxième section etc.

➤ **Conclusion**

Elle doit être brève et insister sur l'originalité des résultats de la Recherche.

➤ **Bibliographie**

Les sources consultées et/ou citées doivent figurer dans une rubrique, en fin de texte, intitulée :

- **Bibliographie.**

Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms de famille des auteurs) et se présente comme suit :

Pour un livre : Nom, Prénoms (ou initiaux), Titre du livre (en italique)

Lieu d'édition, Editions, Année d'édition.

Pour un article : Nom, Prénoms (ou initiaux), "Titre de l'article" (entre griffes) suivi de in, Titre de la revue (*en italique*), Volume, Numéro, Lieu d'édition, Année d'édition, Indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et des documents inédits mais d'intérêt scientifique peuvent être cités.

- **La présentation des notes**
- La rédaction n'admet que des notes en bas de page. Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées.
- Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets « ».

- Les titres d'articles sont entre griffes " ". Il faut éviter de les mettre en italique.
- La revue RIRCED s'interdit le soulignement.
- Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante :

Prénoms (on peut les abréger par leurs initiaux) et nom de l'auteur, Titre de l'ouvrage, (s'il s'agit d'un livre) ou "Titre de l'article", Nom de la revue, (Vol. et n°1, Lieu d'édition, Année, n° de page).

Le système de référence par année à l'intérieur du texte est également toléré.

Elle se présente de la seule manière suivante : Prénoms et Nom de l'auteur (année d'édition : n° de page). NB / Le choix de ce système de référence oblige l'auteur de l'article proposé à faire figurer dans la bibliographie en fin de texte toutes les sources citées à l'intérieur du texte.

Le comité scientifique et de lecture est le seul juge de la scientificité des textes publiés. L'administration et la rédaction de la revue sont les seuls habilités à publier les textes retenus par les comités scientifiques et de relecture.

Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont pas retournés.

La présentation des figures, cartes, graphiques...doit respecter le format (format : 15/21) de la mise en page de la revue RIRCED.

Tous les articles doivent être envoyés à l'adresse suivante : iup.benin@yahoo.com ou iupuniversite@gmail.com

NB : Un auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue RIRCED participe aux frais d'édition par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part et une copie de la revue publiée à raison de cinquante mille (50 000) francs CFA pour les francophones ; cent mille (100 000) francs CFA pour les anglophones de l'Afrique de l'Ouest ; 180 euros ou dollars US.

2. DOMAINES DE RECHERCHE

La Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED) est un instrument au service des chercheurs qui s'intéressent à la publication d'articles et de comptes rendus de recherches approfondies dans les domaines ci-après :

- Communication et Information,
- Education et Formation,
- Développement et Economie,
- Sciences Politiques et Relations Internationales,
- Sociologie et Psychologie,
- Lettres, Langues et Arts,
- sujets généraux d'intérêts vitaux pour le développement des études au Bénin, en Afrique et dans le Monde.

Au total, la RIRCED se veut le lieu de rencontre et de dissémination de nouvelles idées et opinions savantes dans les domaines ci-dessus cités.

LE COMITE DE REDACTION

EDITORIAL

La Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED), publiée par l'Institut Universitaire Panafricain (IUP), est une revue ouverte aux enseignants et chercheurs des universités, instituts, centres universitaires et grandes écoles.

L'objectif visé par la publication de cette revue dont nous sommes à la dixième publication est de permettre aux collègues Enseignants-Chercheurs et Chercheurs de disposer une tribune pour faire connaître leurs travaux de recherche. Cette édition a connu une légère modification au niveau du comité de rédaction où le Professeur Titulaire Gabriel C. BOKO, devient le Directeur de Publication et le Professeur (Maître de Conférences), Innocent C. DATONDJI est le Rédacteur en Chef.

Le comité scientifique de lecture de la RIRCED est désormais présidé par le Professeur Médard Dominique BADA. Ce comité compte désormais huit membres qui sont tous des Professeurs Titulaires.

**Pr Gabriel C. BOKO &
Dr (MC) Innocent C. DATONDJI**

3. CONTRIBUTEURS D'ARTICLES

N°	Nom et Prénoms	Articles contribués et Pages	Adresses
1	Dr Khadidiatou DIALLO	Words of Wounds and Words of Hope in <i>Murambi the Book of Bones</i> by Boubacar Boris Diop 22 – 64	University Gaston Berger, Senegal Khadidiatou.diallo@ugb.edu.sn
2	Dr Théophile G. KODJO SONOU	Apport de la maîtrise de l'anglais dans l'obtention et la sécurisation d'un emploi au Bénin 65 – 96	Département d'Anglais, Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, Bénin presidentsonou@yahoo.com
3	Dr Evariste Assogba KOTTIN	Article de Recherche Place de la littérature orale francophone dans l'enseignement de l'anglais aux cours secondaires béninois 97 – 123	Département d'anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin kottinevariste@yahoo.fr
4	Dr Yaknambé WASSITE	Enjeux et perceptions de la mission de l'ONU par les casques bleus en côte d'ivoire 124 – 167	Université de Lomé, Togo yakwassite@gmail.com

5	Dr Sourou NOUATIN	(In) sécurité foncière et production d'anacarde dans la commune de Tchaourou au Bénin 168 – 203	Faculté d'Agronomie, Université de Parakou guy.nouatin@fa-up.bj
6	Dr Adeniyi Olanipekun ADEFALA	Effect of leadership qualities of secondary school principal on the tone of schools 204 – 246	Tai Solarin University of Education, Ijebu-Ode, Ogun State, Nigeria. adefalao@tasued.edu.ng
7	Dr Olaniran O. E. BALOGUN	Church and state: from sociology of religion perspective 247 – 267	Department of Religious Studies, College of Humanities, Tai Solarin University of Education, Ijagun, Ogun State, Nigeria olaniranbalogun56@gmail.com
8	Dr Oladiran AFOLABI, Dr O. A. Onasoga- MOLAKE & Ishola AJIBOLA A.	Pre- retirement attitudes of police personnel and the implications for national security in Nigeria 268 – 310	Bowen University, Iwo, Nigeria. E-mail: oladiran.afolabi@bowen.edu.ng & University of Ibadan, Ibadan, Nigeria. ajibola_ishola@yahoo.co.uk

9	Dr Yunus Oladejo TIJANI	La théorie de l'interlangue et l'interprétation de quelques stratégies d'apprentissage du français chez des étudiants en année préliminaire 311-330	Département de français, Faculté des Arts, Université d'Ilorin, Ilorin, Kwara State, Nigeria.
10	Dr DA MATHA Adéola Raymond	La « science économique » et ces effets sur les mathématiques 331-366	Département des Sciences de Gestion et de Management, Institut Universitaire Panafricain (IUP), Benin; Courriel : damathar2005@yahoo.fr
11	DOSSOU Achille ¹ & Dr (MC) Arnauld GBAGUIDI ²	Le paradoxe de la participation citoyenne des fidèles de l'église catholique romaine dans le 13 ^{ème} arrondissement de la commune de cotonou au Bénin 367-390	¹ & ² Laboratoire d'Analyse et de Recherche : Religions, Espaces et Développement (LARRED), Ecole Doctorale Pluridisciplinaire (EDP), Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), Université d'Abomey-Calavi, Bénin; Email : achdossou@gmail.com ; argbagui@yahoo.fr

**(IN) SECURITE FONCIERE ET PRODUCTION
D'ANACARDE DANS LA COMMUNE DE
TCHAUROU AU BENIN**

Dr Guy Sourou NOUATIN

Faculté d'Agronomie, Université de Parakou

Mail : guy.nouatin@fa-up.bj

RESUME

La culture d'anacarde est une pratique généralement adoptée au Centre-Benin pour marquer l'exercice d'une jouissance permanente sur un espace cultivable. Cependant, il est remarqué que les migrants ruraux sont interdits de planter d'anacardiens dans la commune de Tchaourou. Pour comprendre les enjeux liés à cette culture, cette étude s'est attachée à déterminer les droits d'accès et de jouissance du foncier rural dans l'arrondissement de Sanson et d'analyser les rapports conflictuels entre les acteurs et les stratégies développées. Cette recherche a adopté une démarche essentiellement qualitative avec la participation de 84 acteurs composés d'allochtones, autochtones, de nouveaux acquéreurs de domaines, de conseillers/élus locaux et de agents de l'immobilier. Ces acteurs ont été choisis par choix

raisonnés et boule de neige. La collecte des données a été faite par des entretiens individuels et deux *focus group* à l'aide des guides d'entretien. L'observation directe a été également utilisée. Les données recueillies ont été traitées manuellement par une analyse du contenu des discours recueillis. L'analyse des données s'est appuyée sur la théorie évolutionniste des droits fonciers. Il découle de cette recherche que la gestion de la ressource terre et l'émergence des migrations internes, ont beaucoup favorisé l'évolution du statut des terres rurales. Ces dynamiques ont engendré des rapports conflictuels importants entre migrants et nouveaux acquéreurs autour des plantations d'anacarde dans l'arrondissement de Sanson. Cela se manifeste par des actes de sabotage des exploitations en période de récolte et par des menaces de morts entre allochtones et acquéreurs de domaines. Les résultats de cette recherche permettent de retenir que la jouissance des plantations d'anacarde génère des conflits entre allomones ou migrants ruraux, autochtones et nouveaux acquéreurs, lesquels tendent à se pérenniser entre les acteurs.

Mots clé : sécurité foncière, anacarde, migrations rurales, interactions conflictuelles, Tchaourou.

ABSTRACT

The cashew production (*Anacardium occidentale*) is the most common crop production which is adopted in Centre Benin to secure their right to property over rural land. Nevertheless, it is remarked that migrant workers in rural area are not allowed to produce cashew trees in the district of Tchaourou. This study aims to understand the related issues in order to determine the access and use of the rural land in Sanson, to analyze the conflict relationship between actors and the strategies developed by them to safeguard their interests. Qualitative method was adopted to conduct this study involving 84 participants within native, non-native respondents, deputies, local elected officials and real estate agents. They were selected based on snowball and purposive sampling techniques. We collected data through individual semi-structured interview and two focus group discussion. In addition, we used direct observation to

collect empirical data during our visit on some cashew plantations. Data were treated by content analysis. The evolutionary theory of land right was applied as theoretical approach to analyze data because of the change of land status context. The findings illustrate that the management of rural land and the emergence of domestic migration have positive impact on the evolution of the status of right to land in Northern Benin. These changes have led to conflict relationship between native and non-native about the cashew production in Tchaourou. This is observed during the cashew nut production through the encroached practices and by threats of death. In this interaction process, native persons see the right to property in insecurity while the conflicts deal with cashew production. The finding results of this study show that the cashew production and enjoyment lead to long term effects of conflicts between native and non-native persons.

Keywords: Land tenure security, cashew, rural-rural migration, conflict interaction and Tchaourou (Benin).

INTRODUCTION

Au Bénin, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie béninoise avec une contribution au PIB de 32.7% en moyenne et de 75% aux recettes d'exportation (MAEP, 2014). Cette agriculture est essentiellement caractérisée par des exploitations agricoles de type familial avec l'influence directe de la variation climatique. Parmi les filières de promotion du secteur agricole, l'anacarde occupe la seconde place dans les produits d'exportation et la troisième place de priorité pour le gouvernement du Bénin pour la période de 2017-2021, après le coton et l'ananas (MAEP, 2017). Le Bénin fait partie de la région Ouest Africaine à forte productivité de l'anacarde avec une production moyenne annuelle de 108.406 tonnes de noix cajou (Akomagni et Ichola, 2017). L'anacardier (*Anacardium occidentale*) est une plante dont la culture est facile à entreprendre par les producteurs. En dépit des revenus importants que génère la récolte des noix d'anacarde, les exploitations agricoles sont utilisées pour assurer la sécurisation des propriétés foncières obtenues par héritage, achat ou par don.

A l'échelle nationale, la culture d'anacarde est généralement très favorable au Bénin dans les régions telles que l'Atacora, le Borgou, les Collines, la Donga et le Zou (Zinmonse, 2012). Selon une étude réalisée par Adégbola et Crinot (2016), Tchaourou constitue la plus productrice des communes du département de Borgou. La commune de Tchaourou est une zone qui a connu une forte immigration en 2013 avec un solde migratoire de 12.336 contre 7.285 pour Parakou (INSAE, 2015). Pour Soulé (2002), les zones frontalières situées entre Tchaourou et Nikki entretiennent des rapports commerciaux importants avec le Nigéria. Ce constat illustre bien la tendance des populations autochtones aux échanges commerciaux. En laissant ainsi les terres au détriment des échanges commerciaux, les allochtones s'installent pour exploiter les terres agricoles.

Du point de vue géographique, la commune de Tchaourou occupe un grand espace qui s'étend sur une superficie totale de 7256 km², soit 28% de la superficie totale du département de Borgou (Kora, 2006). Ainsi, la recherche de terres fertiles par les allochtones venus des

régions du Nord-Bénin est sans doute une cause des migrations rurales, se déplaçant pour trouver de nouvelles terres (Labiya, 2015). Pour Dieng (2008), la situation économique défavorable des populations demeure la principale motivation des migrations. Au-delà des raisons économiques, Lacirignola (2017) évoque la croissance démographique comme élément accélérateur des mouvements migratoires. Dans cette situation, la commune de Tchaourou devient très convoitée par la population des régions du Nord Bénin. D'après les résultats d'une étude réalisée au centre du Bénin, à Savalou, au centre du Bénin, il est noté que les migrants agricoles interviennent en qualité d'ouvriers agricoles afin de gagner de l'argent pour subvenir aux besoins de leurs familles (Agodo, 2009). Ces derniers étaient sollicités par les autochtones et des nouveaux acquéreurs pour défricher les champs, réaliser les labours, faire l'entretien des cultures et même participer à la récolte des cultures vivrières. De plus en plus, ces populations migratoires s'installent dans les espaces cultureux sur lesquels ils exercent un droit précaire et révoquant. Cette conquête des terres agricoles, désignée sous le vocable de "colonisation

agricole" constitue un problème d'insécurité foncière pour les populations autochtones, qui plus est pour les nouveaux acquéreurs de domaines dans les localités de Tchaourou.

Cet article se focalise sur les régimes fonciers et les implications sociales de la production d'anacarde face à l'accroissement du taux de migrations rurales dans la commune de Tchaourou. La recherche vise comme objectifs de présenter les différents modes d'accès et de jouissance du foncier agricole à Tchaourou ; ensuite d'analyser les rapports conflictuels qui naissent entre les acteurs (allochtones et nouveaux acquéreurs) et de décrire les stratégies développées par chaque acteur pour sauvegarder ses intérêts.

1. MATERIELS ET METHODES

La commune de Tchaourou est située au Nord par les Communes de Parakou, Pèrèrè, et N'Dali, au sud par la Commune de Ouèssè, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria et à l'Ouest par les Communes de Bassila et Djougou (Kora, 2006). Selon le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4)

réalisé en 2013, Tchaourou compte 223 138 habitants avec 111 576 hommes contre 111 562 femmes (INSAE, 2015). Tchaourou abrite plusieurs groupes socioculturels à savoir : Bariba 34,2% ; les Peulhs 18,9% ; les Nagots 15,8% ; les Otamari 12,9% ; les Yom-Lokpa 10,9% et les Fons et Adja 4%. A travers cette configuration socioculturelle, il est remarqué que Tchaourou est une commune qui accueille plusieurs groupes socioculturels. Cette étude a été menée à Tchaourou dans le département du Borgou (Centre Bénin), plus précisément dans l'arrondissement de Sanson. Les villages de Toko-Bio, Sanson et Kaya ont constitués le cadre empirique de l'étude. En matière de culture d'anacarde sur le plan nationale, le département de Borgou occupe la deuxième place avec 26,72% de producteurs dont la commune de Tchaourou en est la principale productrice (Adégbola et Crinot, 2016).

Pour conduire la présente recherche, il a été adopté une démarche essentiellement qualitative avec la participation de 84 acteurs dont 38 allochtones, 21 autochtones, 12 nouveaux acquéreurs de domaine foncier

dans la zone de l'étude, 8 conseillers et élus locaux et 5 agents de l'immobilier. Dans un premier temps, la recherche s'est adressée aux conseillers locaux considérées comme personnes ressources en raison de leur rôle administrateurs locaux. Il s'agit des chefs villages de Toko-Bio, Sanson et Kaya dans l'arrondissement de Sanson, commune de Tchaourou. Ils ont été ainsi rapprochés à l'aide d'échantillonnage par choix raisonné. Dans un second temps, les populations autochtones et celles migrantes ont été sélectionnés par boule de neige à cause de la sensibilité su sujet. La collecte des données s'est déroulée pendant une période couvrant d'avril et mai 2019, vers la fin de la campagne du cajou 2019. L'enquête de terrain a été faite sur la base des entretiens individuels et deux focus group à l'aide des guides d'entretien. Par ailleurs, des visites sur les sites ont été réalisés afin d'effectuer des observations directes sur les plantations, objets de conflits. Les données recueillies ont été traitées manuellement par une analyse du contenu des discours recueillis.

2. CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

Pour analyser les données collectées, la recherche s'est appuyée sur la théorie évolutionniste des droits fonciers (Platteau, 1996). Dans un contexte où le statut de la propriété foncière est dynamique, en raison de la croissance démographique et de la demande effrénée du foncier rural, la théorie évolutionniste des droits fonciers paraît mieux élaborée pour étudier l'évolution du foncier rural. En effet, la théorie évolutionniste des droits fonciers (Platteau, 1996) postule que la sécurité foncière, à travers la formalisation de droits de propriété privée favorise l'investissement et l'efficacité économique. Ainsi, trois variables soutiennent cette théorie : sécurité foncière, droits de propriété et investissements. Du point de vue juridique, le droit de propriété privée confère une sécurité foncière. Cependant, les données socio anthropologiques montrent que les régimes fonciers peuvent influencer la jouissance du titre de propriété privée. Par conséquent, les investissements ne sont pas plausibles pour favoriser une efficacité économique. S'appuyant sur ce modèle théorique, l'analyse des

données mets en exergue la sécurité foncière, les droits de propriété et les investissements des acteurs sur les domaines et les implications et/ou rapports conflictuelles qui coexistent entre les allochtones et nouveaux acquéreurs dans la zone de l'étude.

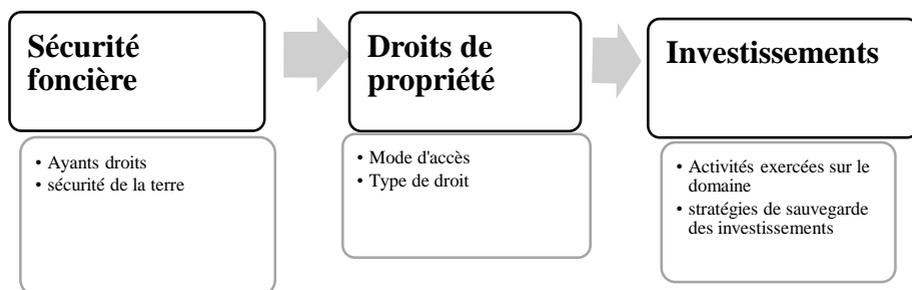


Figure 1: Schéma du cadre analytique de l'étude

3. RESULTATS

3.1. Besoins en terres agricoles et migrations rurales à Tchaourou

L'utilisation abusive des terres agricoles au Nord Bénin a beaucoup accéléré leur appauvrissement. Les recherches antérieures réalisées par (De Haan, 1997) au Nord-Bénin décrivent en détail la situation à Kalalé,

Kandi et Banikoara. Selon l'auteur, les causes de cette dégradation avancée des terres agricoles sont liées la non maîtrise des itinéraires techniques de production, notamment avec la culture intensive du coton et aux problèmes de gestion des savanes et des jachères. Dans le même temps, les jeunes gens autochtones préfèrent migrer vers le Nigéria pour la recherche de l'argent pour s'acheter de moto et construire une maison (Agodo, 2009). Ne pouvant pas exploiter leurs ressources, les autochtones affectent des portions de terres aux populations migrantes. A Sanson dans la commune de Tchaourou, la terre est affectée aux migrants dans le but de les aider à disposer d'un lopin de terre pour cultiver.

« Au nom de la solidarité, je l'ai autorisé à cultiver dans mes plantations d'anacarde pour l'aider produire de quoi satisfaire sa famille ; car, il a travaillé pour moi comme manœuvre pendant trois ans » (J. exploitant à Sanson, 51 ans, 2019).

Ainsi, l'affectation de terre s'inscrit dans un registre de solidarité envers les autres qui sont considérés comme "étrangers".

Par ailleurs, les besoins de terres agricoles concernent aussi des particuliers, le plus souvent employés du secteur public aussi bien que du secteur privé, ou encore des travailleurs indépendants, qui désirent avoir en possession une parcelle de terre. De façon générale, le rêve de tout travailleur est de disposer d'une propriété privée sur laquelle construire sa maison pour y vivre ou soit la mettre en location pour reproduire son capital économique. Dans la mesure où tous ne disposent pas de ressources financières importantes pour réaliser d'un seul coup ce rêve, les nouveaux acquéreurs de parcelles s'en procurent et les exploitent pour des activités agricoles en attendant de disposer de ressources financières pour mettre la parcelle en clôture ou en construction. C'est dans un tel contexte que se trouve M., agent de police autrefois en service à Parakou :

J'ai acheté deux parcelles à Toko Bio il y a trois ans. Je revenais d'une mission du Mali. En ce moment j'appartenais à une unité spéciale de la gendarmerie nationale. Je ne savais quoi faire de ces ressources mais je ne voulais pas dépenser inutilement. C'est

ainsi qu'un cousin m'a amené voir un Aladji vivant à Parakou mais qui disposait de vaste domaine agricole dans la zone. J'ai donc payé les parcelles. Mais depuis ce temps, je n'ai pu avoir de moyens financiers pour construire ou pour faire quelque chose sur les parcelles. J'ai donc confié les parcelles à ce cousin pour cultiver (M. acquéreur de parcelle à Toko Bio, 54 ans, 2019).

A travers ce discours, on retient d'une part que l'acquisition de terres agricoles dans la localité concerne toute catégorie socioprofessionnelle en quête de cette ressource pour des fins diverses. D'autres part, il est remarqué qu'à défaut d'y réaliser un ouvrage, les concernés les consacrent à l'agriculture de subsistance.

Par ailleurs, on s'aperçoit qu'il y existe plusieurs formes d'affectation des terres agricoles dans la localité. Il importe de ce fait, d'examiner les régimes fonciers auxquels souscrivent les populations dans de la commune de Tchaourou, en particulier dans l'arrondissement de Sanson.

3.2. Statut des terres et régimes fonciers dans l'arrondissement de Sanson

Le statut de la terre en République du Bénin dépend du document de présomption de propriété. Dans la loi n°2017-15 modifiant la loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, ces documents sont définis comme suit à l'article 4 : attestation de détention coutumière, attestation de recasement, avis d'imposition des trois dernières années, certificat d'inscription, certificat administratif et certificat foncier rural. Ainsi, selon cette même loi, seuls ces documents sont susceptibles de déboucher sur la délivrance d'un titre foncier. Il n'existe aucun autre titre valablement imputable à la terre, quel que soit le milieu dans lequel il se trouve. Par ailleurs, l'article 8 de ladite loi établit cinq modes d'accès à la propriété. Il s'agit de l'accès par succession, donation, achat, testament et par échange. Dans l'arrondissement de Sanson, les producteurs autochtones rencontrés reconnaissent à l'unanimité ces cinq différents modes d'accès à la propriété. Cependant, les modes d'accès les plus courants

en pratique dans la zone sont la succession et l'achat (voir la fig. 1).

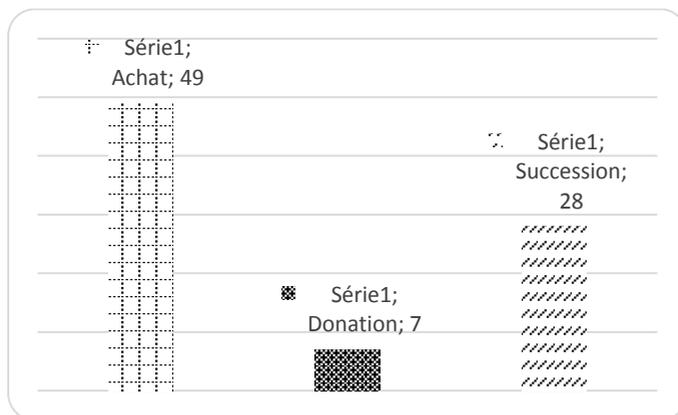


Figure 2: Pratique courante des modes d'accès légal à la terre dans l'arrondissement de Sanson

Si l'accès par achat, succession et donation sont les trois modes légaux les plus pratiqués (fig. 1), il importe de voir les droits d'accès dont disposent les allochtones qui aussi, jouissent de l'usage des terres agricoles. En se référant à l'article 53 de la loi su citée, il est écrit :

« Le droit de superficie consiste dans le fait de posséder des constructions, ouvrages ou plantations sur un fonds appartenant à autrui ou d'être autorisé à en établir.

Le titulaire du droit de superficie peut grever de servitudes les biens qui font

l'objet de son droit, mais seulement dans la limite qui lui est imposée pour l'exercice de ce droit » (art. 53, loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin).

Cela étant, toute autre forme de jouissance des terres en marge des procédures d'obtention de la propriété foncière est considérée comme un droit de superficie. Le droit de superficie est un droit de jouissance d'une terre ou d'une portion de terre permettant aux bénéficiaires de jouir d'un droit révocable sur ces terres. C'est généralement ce dont sont prédisposés les allochtones de l'arrondissement de Sanson qui obtiennent des terres pour entreprendre des cultures et parfois pour s'installer.

Je suis titulaire d'un DEAT et j'ai voulu bénéficier d'une portion de terre à Kaya pour travailler et gagner ma vie. N'ayant pas les moyens pour m'acheter des parcelles, j'ai sollicité la clémence de A., propriétaire de plusieurs domaines à Kaya. Il a accepté, et j'y travaille depuis trois saisons pour cultiver » (O., allochtone à Kaya, 32 ans, 2019).

Ainsi, comme ce jeune allochtone, il y en a d'autres qui sont même installés par de nouveaux acquéreurs en

vue de maintenir en activité le domaine ou la parcelle et de surtout de surveiller les plantations.

3.3. Culture d'anacarde pour la sécurisation foncière : de la sécurité foncière à l'insécurité des plantations

Selon les résultats d'une recherche réalisée en Côte d'Ivoire, les principales raisons d'adoption de l'anacarde par les exploitants sont les marges brutes supérieures de cette culture, participant ainsi à une diversification des revenus agricoles (Koffi et Oura, 2019). Au-delà du bénéfice que procure cette culture, l'anacardier est cultivé dans l'arrondissement de Sanson pour assurer la sécurité des terres agricoles. Sur 84 répondants, 73% ont évoqué la sécurisation des terres agricoles comme seconde raison de cultiver l'anacarde. Si la culture d'anacarde permet de sécuriser les terres agricoles, cette pratique ne leur donne pas néanmoins, la garantie d'une sécurité des exploitations d'anacardières elles-mêmes. Les plantations d'anacardières sont devenues objet de conflit entre allochtones et nouveaux acquéreurs de parcelles et domaines d'une part, et entre la population autochtone et

allochtone d'autre part. Les incendies des plantations en période d'harmattan (période de novembre-février précédant la campagne de récolte des noix cajou) et les vols de noix de cajou en période de récolte sont les principales raisons évoquées par les personnes enquêtées.

En effet, l'anacarde est vu comme une culture facile à cultiver et procure un revenu relativement bénéfique aux exploitants. La plupart des exploitants agricoles de la région Centre Bénin le cultive sur plusieurs superficies pour y tirer un minimum de profit en période de récolte. Cependant, l'entretien d'une exploitation d'anacardiens est contrainte majeure pour garantir une bonne campagne de récolte. En conséquence, lorsqu'elles ne sont pas entretenues, les plantations sont sujettes à des incendies de feu de brousse en période de saison sèche, notamment au temps d'harmattan. L'identification d'un présumé auteur de tel acte conduit à des conflits portés devant les sages, le chef du village, parfois à la police et devant les tribunaux. C'est le cas M. J. dont les plantations sont confrontées à des incendies presque chaque année :

« J'ai moi-même environ 20ha de plantation d'anacardiens ; à cela s'ajoute plus de 30ha de

mon feu père. Après sa mort, j'ai pris la responsabilité d'entretenir les plantations pour jouir de la récolte. Mais le problème qui se pose est que depuis la mort de notre père, nous enfants ne sommes jamais réunis pour partager ses biens. Parmi mes frères, il y en a qui sont jaloux de ce que je récolte les noix cajou de la plantation de notre père alors qu'ils sont incapables de faire ce travail. C'est à partir de ce moment que j'ai constaté que les plantations de notre père sont incendiées malgré le fait que je fais des pares-feux pour les protéger contre les feux de brousse. J'ai finalement abandonné les plantations mais j'en ai parlé à nos aînés qui recommandent que la succession soit faite pour assurer la sécurité des plantations d'anacardiens de notre père. Pendant ce temps, les gens dont j'ignore l'identité vont ramasser les noix cajou en période de récolte » (J. exploitant à Toko Bio, 47 ans, 2019).

Ces propos relatés par M. J. montrent que les conflits engendrés sur l'exploitation d'anacardiens pour la sécurisation des terres agricoles peuvent concerner les membres d'une même famille.

Par ailleurs, cette culture constitue un conflit entre allochtones et nouveaux acquéreurs en raison de droit de

superficie dont jouissent les "étrangers" dans le milieu. Si la culture de l'anacarde permet aux propriétaires de sécuriser leurs terres, il est interdit aux allochtones d'en cultiver sur les terres pour lesquelles ils n'exercent pas un droit de propriété. Ceux qui se sont installés sur des domaines d'exploitation d'anacardiers y travaillent, non seulement pour tirer profits de leurs cultures mais surtout pour entretenir les exploitations d'anacardiers. En période de récolte, ces mêmes occupants sont sollicités par les propriétaires d'exploitation (nouveaux acquéreurs) comme manœuvres pour récolter les noix de cajou. Ce faisant, les occupants en récoltent parfois pour leur propre profit. A certains niveaux, les propriétaires d'exploitation commencent à manifester une rupture de confiance vis-à-vis de son occupant. Il s'installe ainsi un climat méfiance entre les parties. En cas de besoins, certains procèdent au retrait du droit de superficie et remettent à leur tour les exploitations en vente.

L'expérience que vit M. S., enseignant à Parakou est assez illustrant. M. S. a acquis un domaine de 20 ha à Toko-Bio. Il s'agit d'un domaine acquis avec une plantation d'anacardiers qu'il a payé au propriétaire du

domaine. Ce dernier est devenu non seulement propriétaire du domaine mais de la plantation d'anacardiens. Avant l'acquisition du domaine en 2015, le domaine était occupé par des allochtones Otamari, une ethnie très migrante du Nord-Ouest Bénin, qui travaillaient sur le domaine par droit de superficie. Après acquisition du domaine S. a confié la surveillance du domaine à un jeune homme qui devra assurer le contrôle des activités agricoles menées. Le nouvel acquéreur et son jeune partenaire n'arrivent pas à maintenir le contrôle des cultures pratiquées, en particulier la plantation d'anacardiens. Lesdites plantations sont en effet, visitées par les "anciens occupants" qui ne sont toujours pas satisfaits de ce que le domaine leur soit retiré et vendu. Pendant qu'ils y étaient, ils ont participé à l'entretien de la plantation à travers leurs activités agricoles. Ainsi, en période de campagne de récolte de noix cajou, ces derniers y vont la nuit pour récolter les noix cajou à leur profit. Mieux, ils détruisent les noix cajou non mûrs sur les anacardiens, empêchant ainsi M. S. à jouir de sa plantation.

Les conflits entre autochtones et allochtones s'observent aussi entre exploitants et éleveurs. Les peulhs nomades sont parfois indexés comme présumés auteurs de ces feux de brousse. Selon les informations obtenues auprès du chef village de Toko Bio, cela résulte des conflits antérieurs qui opposent souvent les agriculteurs et les éleveurs qui font dévaster les champs avec les bétails. Ainsi, en période de saison, les éleveurs peulhs vont incendier les plantations pour se venger des producteurs contre lesquels ils ont eu des différends dans le passé.

Ainsi, le souci permanent des populations autochtones et de certains nouveaux acquéreurs de domaines ou de parcelles dans les localités de l'arrondissement de Sanson est comment mettre en sécurité leurs exploitations et leurs terres.

3.4. Stratégies de sécurisation des plantations et des terres agricoles

Pour sécuriser les plantations d'anacardiens, les propriétaires de plantation d'anacardiens font généralement recours à quatre pratiques. Il s'agit de : règlement des conflits à l'amiable, légalisation de son

droit de propriété, pratiques magicoreligieuses et surveillance (voir la fig.2).

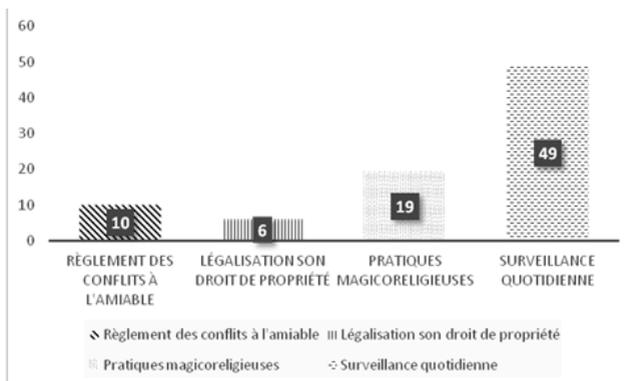


Figure 3: Pratiques recoures pour sécuriser les plantations d'anacardiens

La fig. 2 montre que deux pratiques sont dominantes dans les pratiques de sécurisation des plantations d'anacardiens. La première pratique la plus dominante est la surveillance quotidienne des plantations. Elle prend effet à partir de la période de l'après entretien des plantations jusqu'à la campagne de récolte. Les visites des plantations se font après l'entretien des plantations pour assurer la sécurité des plantations contre les feux de brousse, le plus souvent provoqués par des jeunes en quête de produits de chasse et par les éleveurs peulhs. Pendant

la campagne de récolte, la surveillance des plantations devient plus une exigence pour ceux qui subissent les vols de récolte de noix cajou.

La deuxième pratique la plus récurrente dans les pratiques de sécurisation des plantations d'anacardiens sont l'usage des moyens magicoreligieux. Les exploitants enquêtés ont relevé l'inefficacité du règlement des conflits à l'amiable et de la détention d'un papier d'authentification des terres agricoles sur la protection des plantations. Ainsi, les pratiques magicoreligieuses paraissent un recours plus fiable selon les acteurs. A ce niveau, les ressources sont puisées auprès de tout acteur religieux pouvant fournir le service. L'une des pratiques consiste à mettre sous terre l'objet ou à le placer au niveau des quatre angles de l'exploitation. Ces pratiques sont susceptibles de provoquer la mort de tout visiteur ayant récolté les noix cajou à l'insu de l'exploitant.

« Ces gens sont très dangereux à propos des plantations d'anacardiens. Un vieux a tué son enfant sans s'en rendre compte. Le vieux se plaint souvent de vols de noix cajou dans son champ les nuits. Il a fait de gris-gris dans son champ contre les voleurs. Un jour, c'est au

champ que le corps de son enfant a été retrouvé » (A. exploitant à Kaya, 36 ans, 2019).

Ainsi comme le témoigne cet exploitant, certains propriétaires d'exploitation d'anacardiens font usage des pratiques occultes qui amènent à la mort. Tout ceci se fait dans le but de lutter contre les vols et les menaces de destruction des anacardiens en période de récolte.

4. ANALYSE ET DISCUSSION

En se basant sur la théorie évolutionniste des droits fonciers (Platteau, 1996), cette recherche a permis d'aboutir à trois résultats majeurs. Il s'agit de la pluralité d'exercice et de jouissance du droit foncier rural dans l'arrondissement de Sanson, la réversibilité des mécanismes de sécurisation foncière par la culture de l'anacarde et les impacts sociaux desdites mesures.

L'appauvrissement accéléré des terres agricoles dans la région du Borgou au Bénin a engendré des changements dans la gestion et l'accès aux terres agricoles. Les résultats de cette recherche ont montré que les jeunes de l'arrondissement de Sanson vont à la

recherche du mieux-être dans les grandes villes pour aller travailler et gagner leur vie. Ainsi, « les ménages qui pratiquent une agriculture de subsistance sont cantonnés aux migrations internes, souvent de courte distance, en raison du travail agricole requis » (Boyer, 2018, p. 30). En raison de cet appauvrissement des terres agricoles, les populations choisissent de mettre en vente des domaines et/ou portions de terres afin de satisfaire à leurs besoins. D'autres affectent leurs terres par solidarité aux demandeurs afin de les aider aussi à jouir d'une superficie de terres pour cultiver. Ces modalités d'accès à la terre fait coexister une diversité et variabilité de droit sur les terres agricoles. Ces résultats sont conformes à ceux rapportés dans une étude réalisée en Côte d'Ivoire (Lamarque, 2019). Ainsi, en caractérisant les modes d'accès et les formes d'affectation des terres agricoles à Sanson, on s'aperçoit que les terres agricoles changent de statut, lequel détermine les investissements réalisés ou réalisables, les types de droit exercé sur elles et leur sécurisation. Ce résultat a été une remarque importante faite dans une étude qui montre que la sécurité des terres détermine les investissements faits sur cette terre

(Ouedraogo, 2011). Lorsque la terre est acquise par achat, le droit de propriété change de droit de succession à un droit propriété sur procédure d'immatriculation par titre foncier. Par contre, lorsque la terre est affectée par droit de superficie, l'occupant jouit plutôt d'une utilisation révocable de la terre. Cette tendance se rapproche des résultats de recherche menée par Lavigne Delville (2018) qui affirme que « Dans les zones où la terre reste disponible, et dans les fronts pionniers récents ou actuels, les modes d'installation des migrants par octroi de droits de culture sans limitation de durée dominant » (Lavigne Delville, 2018, pp. 20-21). C'est dans le souci de protéger ce bien qu'est la terre que les acteurs (autochtones, allochtones et nouveaux acquéreurs) développent des stratégies pour sécuriser la terre.

Selon une étude réalisée au Niger, l'inégalité d'accès à la terre et les contraintes économiques sont sources d'insécurité des terres amenant ainsi les exploitants à développer des mesures endogènes pour sécuriser leurs terres (Lawali, Mormont et Yamba, 2014). Parmi les mesures de sécurisation des terres agricoles, les populations autochtones et les nouveaux acquéreurs

s'adonnent à la pratique des cultures durable et de rente, notamment la production d'anacarde. A Sanson, l'anacardier est produit pour mettre en sécurité les terres agricoles à défaut de leur exploitation courante. Ce résultat rejoint celui de Gausset (2008) qui a trouvé que dans le sud-ouest du Burkina l'anacardier et le manguiers sont les deux cultures dont font recours les autochtones pour la sécurisation de leurs terres. Cette raison évoquée n'est pas conforme aux résultats de recherche effectuée en Côte d'Ivoire sur l'adoption de l'anacardiers dans le bassin cotonnier (Koffi et Oura, 2019). Cette recherche rapporte que les nouveaux acquéreurs le cultivent pour sécuriser leur bien de "propriété" avant d'y construire des ouvrages. L'anacardier étant une culture de rente très bénéfique pour les producteurs, les allochtones jouissant d'un droit de superficie sont aussi éprouvés à le cultiver. Cependant, les données de recherche ont permis de comprendre que les plantations d'anacardiers, loin d'assurer une quiétude des ayants droits, constituent plutôt un objet de conflit au sein des exploitants autochtones d'une part et d'autre part, entre autochtones ou nouveaux acquéreurs et allochtones. Les résultats de

cette recherche ont montré que ces conflits sont parfois fatals pour les parties prenantes, en raison des recours aux pratiques magico-religieuses considérées comme fiable pour lutter contre l'insécurité des terres. Quand bien même Colin (2017) trouve que « la pose de fétiches » sur les parcelles ou domaines est une pratique utilisée pour sécuriser la terre, l'auteur ne la traite pas comme une stratégie de sécurisation foncière. Les conflits à mort relevés sur le terrain sont aussi observés ailleurs comme c'est le cas des populations dans le sud-ouest du Burkina-Faso (Gausset, 2008).

Comme impacts sociaux engendrés par ces conflits, cette recherche a trouvé que la culture d'anacarde, en même temps qu'elle génère des revenus aux exploitants, fragilise les liens sociaux et constitue un danger permanent dans les rapports des hommes à la terre. En effet, au sein du même ménage, la récolte des noix cajou génère des méfiances, oppose les membres de la famille et est susceptible de conduire à la mort.

CONCLUSION

Cette recherche a consisté à étudier les différentes formes d'accès et de jouissance des terres agricoles et d'analyser les interactions conflictuelles qui naissent de la culture d'anacardiens dans l'arrondissement de Sanson, commune de Tchaourou au Bénin. La démarche adoptée pour mener une telle recherche a été essentiellement qualitative avec la participation de 84 personnes, propriétaires, acquéreurs et autres occupants (allochtones) des terres agricoles. Il a été mis en évidence, la théorie évolutionniste du droit afin d'analyser le changement du statut des terres agricoles avec les mécanismes de sécurisation et leurs implications sociales. A partir des résultats obtenus, il est à retenir que, l'accès par succession, achat et par donation sont les trois modes les plus utilisés par les acteurs dans les localités visitées. De plus, certains acteurs, considérés comme "étrangers" sont autorisés de jouissance précaire et révocable des terres agricoles. Ainsi, dans le souci de protéger leurs biens, la culture d'anacarde est pratiquée par les acteurs en guise de sécurisation des terres agricoles. Cette culture, au lieu de garantir la sécurité des exploitations constitue à elle,

une menace à la sécurité. Les vols de récolte de noix cajou et les actes de sabotage des plantations en sont les conséquences conduisant à des conflits internes entre les ayants droits, les occupants... La manifestation de ces conflits amène les parties à recourir aux pratiques magico-religieuses susceptibles de conduire à la mort. De ce fait, les terres agricoles restent et demeurent une ressource qui entretient la famille en raison de ses revenus et qui défait la communauté par ses impacts.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adégbola, P. Y., & Crinot, F. G. (2016). *Recensement des producteurs d'anacarde, des vergers d'anacardiens et des unités de transformation de cajou au Bénin, Rapport technique*. Cotonou: ProCAD et PADA.

Agodo, L. (2009). *Les migrations de populations dans la commune de Savalou: impacts socio-économiques*. Université d'Abomey-Calavi: Maîtrise, Géographie Humaine et Economique.

Akomagni, A. L., & Ichola, J. (2017). *Etude diagnostique du fonctionnement du marché de l'anacarde et perspectives sur les politiques nationales de développement de la filière au Bénin*. Parakou: DEDRAS-ONG.

Boyer, F. (2018). Afrique de l'ouest : des complémentarités anciennes et fragiles entre agriculture et migration. Dans S. Mercandalli, & B. Losch, *Une Afrique rurale en mouvement. Dynamiques et facteurs des migrations au sud du Sahara* (pp. 30-31). Rome: FAO et CIRAD.

Colin, J.-P. (2017). *Emergence et dynamique des marchés fonciers ruraux en Afrique sub-saharienne*. Montpellier: Les Cahiers du Pôle Foncier.

De Haan, L. J. (1997). *Agriculteurs et éleveurs au Nord-Bénin*. Paris: Karthala.

Debrat, J.-M. (2007). Les migrations, leur impact sur le développement et l'impact du développement sur les migrations. *Revue d'économie du développement*, 15(2), 211-214.

Dieng, S. A. (2008). Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise. *Revue Asylon(s)*(3). Consulté le Novembre 11, 2019, sur <http://www.reseau-terra.eu/article709.html>

Gausset, Q. (2008). L'aspect foncier dans les conflits entre autochtones et migrants au sud-ouest du Burkina-Faso. *Politique africaine*(112), 52-66.

INSAE. (2015). *RGPH4: Que retenir des effectifs de la population en 2013?* Cotonou: DED.

Koffi, S. Y., & Oura, K. R. (2019). Les facteurs de l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire. *Cahiers Agricultures*, 28(24), 1-8.

Kora, O. (2006). *Monographie de la commune de Tchaourou*. Cotonou: Afrique Conseil.

Labiya, N. (2015). Phénomènes migratoires et question du peuplement dans l'espace Yorùbá: une approche historique et archéologique de l'occupation du pays Shabe. *NYAME AKUMA*(84), 67-80.

Lacirignola, C. (2017). Migrations rurales : l'agriculture et le développement inclusif au service de la résilience en Méditerranée. *Annuaire IEMed. de la Méditerranée*, pp. 328-332.

Lamarche, A. A. (2019). L'accès à la terre en Côte d'Ivoire : diversité et variabilité des pluralismes. *La Revue des droits de l'homme*(16), 1-24. doi:DOI : 10.4000/revdh.7150

Lavigne Delville, P. (2018). *Les marchés fonciers ruraux au Bénin*. Montpellier: Les Cahiers du Pôle Foncier.

Lawali, S., Mormont , M., & Yamba, B. (2014). Gouvernance et stratégies locales de sécurisation foncière : étude de cas de la commune rurale de Tchadoua au Niger. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(1). doi:DOI : 10.4000/vertigo.14723

MAEP. (2014). *Rapport de performance du secteur agricole: Gestion 2013*. Cotonou: Cellule de Suivi-Evaluation/DPP.

MAEP. (2017). *Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017-2021*. Cotonou: MEAP.

Ouedraogo, H. M. (2011). De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes. *Etudes rurales*(187), 79-94.

Platteau, J. P. (1996). The evolutionary theory of land rights as applied to sub saharan: a critical assessment. *Development and change*, 27(1), 28-86.

Soulé, B. G. (2002). *Analyse rétrospective des relations commerciales entre le Bénin et le Nigeria*. Cotonou: LARES.

Zinmonse, T. R. (2012). *Analyse de la rentabilité de la filière anacarde dans le département des collines; cas de la commune de Savalou*. Parakou: FASEG/UP.